

Snetap-FSU / nouveau Conseiller du Ministre à l'Enseignement Agricole - ce qu'il faut retenir de la réunion bilatérale -

Vendredi 05 juin 2020, le Snetap-FSU rencontrait Monsieur Olivier Ginez, nouveau conseiller auprès du Ministre de l'Agriculture, en charge de l'enseignement, de l'innovation, de la recherche, du renouvellement des générations en agriculture, de la réforme de l'État et du numérique. Lors de cette bilatérale en visioconférence, Mme CHMITELIN, Directrice Général de L'Enseignement et de la Recherche était également présente.

En introduction de cet échange, le Snetap-FSU a rappelé sa place de 1^{ère} organisation syndicale au sein du Ministère (avec le Snuitam-FSU) et plus spécifiquement dans sa partie enseignement agricole public. Il a ainsi souligné la représentativité qui fonde son expertise, du fait à la fois du nombre de ses adhérents mais également de par ces résultats aux différentes élections (comités techniques comme en CAP-CCP).

Le Snetap-FSU a ensuite signalé auprès du nouveau conseiller l'absence, depuis le début de cette crise sanitaire sans précédent, d'échanges directs entre le Ministre et les OS représentatives de son ministère – en dehors de 2 interventions en CTM, aucune initiative en direction de l'Enseignement Agricole !

Pour le Conseiller, il n'y a pas de désintérêt de la part du Ministre, mais simplement un agenda chargé sur fond de crise et un nombre de dossiers importants et divers qui expliquent sa différence de disponibilité pour les OS par rapport à JM Blanquer en charge d'un Ministère au périmètre plus resserré. Il fait remarquer que la première « sortie officielle » de D.Guillaume s'est faite au lycée agricole de Bougainville.

Pour le Snetap-FSU, cette absence du Ministre demeure malheureusement dans le prolongement de ce que nous avons vécu depuis son arrivée à la tête de ce Ministère puisqu'il fait partie des rares ministres à n'avoir jamais présidé ni le CNEA ni le CNESERAV. **Le Snetap-FSU souhaite donc que cet échange soit la base d'une prochaine rencontre avec le Ministre, dont il refait ici la demande officielle.**

Un dialogue social « mal-mené »

– des CHSCT empêchés

Le Snetap-FSU a débuté son propos sur un « dialogue social » pour partie bloqué, par la situation de quasi empêchement subi par les CHSCT au sein de notre ministère, y compris dans la période de crise sanitaire sans précédent que nous connaissons. Il aura ainsi fallu attendre un mois avant que le CHSCTM ne soit enfin réuni sur les conséquences du Covid 19. Par ailleurs, si le SG a fini par suivre la demande du Snetap-FSU de réunir l'instance tous les 15 jours, pour autant celle-ci se réunit dans des conditions insatisfaisante et pour tout dire irrespectueuse des prérogatives qui sont les siennes. Cela s'est traduit par deux boycotts successifs et on ne saurait poursuivre ainsi, avec des ordres du jour indigents, une quasi absence de documents préparatoires, une absence de PV et de réponses aux avis votés en séance.

Le Conseiller du Ministre, tout en réaffirmant l'importance des CHSCT et des recommandations émises, s'en est tenu à faire valoir les conditions d'urgence d'une part et de travail des services en mode dégradé d'autre part pour expliquer les manquements constatés.

Le Snetap-FSU a tenu à réaffirmer le déficit manifeste au sein de notre ministère d'une culture de santé et sécurité au travail. Nous sommes revenus sur les propos tenus en CTEA par l'adjoint au DGER qualifiant les CHSCTREA « d'espèce d'instance » pour lesquels il faudrait leur trouver une utilité dans le cadre de la réouverture progressive des EPL (sic) ; puis sur le fait que les lignes directrices de reprise des établissements de l'Enseignement Supérieur Agricole n'ont jamais été débattues, ni même seulement communiquées au CHSCTM. Le Snetap-FSU a conclu sur le maintien de la demande d'audience intersyndicale adressée à la SG du ministère – et restée sans suite - concernant la nécessité d'améliorer le fonctionnement du CHSCTM.

– une campagne de mobilité sur fond de rupture des échanges avec les élu.e.s paritaires.

Le Snetap-FSU a dressé un premier bilan sévère de la campagne de mobilité des titulaires comme de celle en cours des ACEN. Force est de constater que le ministère, bien au-delà de la lettre de la loi de Transformation de la Fonction Publique qui a réduit drastiquement les compétences des CAP, applique cette loi avec un « esprit » qui conduit à écarter les élu.es paritaires malgré des engagements inverses pris il y a près d'un an en CTM...

Le Snetap-FSU demande que lors du bilan qui doit être fait à l'automne, des orientations, des consignes fortes soient données pour rétablir et fluidifier les échanges entre les élu.es paritaires et les services DGER-SRH, au-delà du droit d'évocation et de recours inscrits dans la loi.

Le Conseiller et la Directrice Générale ont signifié leur volonté de rester dans le dialogue avec les élu.e.s paritaires.

Des effets de la crise sanitaire sur nos établissements et mesures pour 2020-2021

– **Points d'urgence corpo**

Sur la **titularisation des stagiaires** : les stagiaires n'ayant pas été inspectés avant la crise du Covid-19 se trouvent dans une situation extrêmement inconfortable en ce que, en l'absence de cette inspection, il est prévu que celle-ci ait lieu soit en juin, soit dans leur nouvel établissement dans le courant du premier trimestre de l'année scolaire 2020-2021.

Le Snetap-FSU a de nouveau demandé, à ce que comme cela a pu être décidé à l'Éducation Nationale, il soit tenu compte de la majorité des avis déjà émis pour que ces collègues puissent être titularisés.

Au regard, de cette différence avec les collègues de l'Éducation Nationale placés dans la même situation, **le ministère s'est engagé expertiser à nouveau et à nous fournir rapidement une réponse.**

Sur l'**absence de rémunération pour évaluation des rapports et des oraux** des épreuves professionnelles dans le contexte actuel de crise sanitaire : le Snetap-FSU est également intervenu pour dénoncer l'absence de rémunération des collègues enseignants ayant eu la charge de corriger les rapports de stage et/ou d'effectuer des oraux le cas échéant. Ce travail est bien une charge supplémentaire par rapport au suivi habituel et au service ordinaire des collègues et vient s'ajouter à un travail déjà colossal fourni pour soutenir les élèves dans leur démarche de rédaction.

En réponse, le Conseiller et la Directrice Générale ont été sensibles aux arguments développés par le Snetap-FSU et **ont confirmé que des heures supplémentaires exceptionnelles viendront effectivement rémunérer les corrections** de rapport et les oraux.

– **PLFR**

La crise sanitaire a affecté des trésoreries d'EPLEFPA. Des exploitations et ateliers technologiques ont eu des difficultés d'écoulement de leur production, des centres équestres ont été empêchés dans l'accueil de public, et des centres de formation professionnelle privés de ressource. Face à ces difficultés économiques, les centres de formation ainsi que les exploitations n'ont pu accéder aux aides de l'État de mise en chômage partiel de leur personnel – la Directrice Générale confirmant que cet arbitrage avait été perdu au niveau interministériel. Les manques à gagner et surcoûts dans l'enseignement agricole représenteraient 110 000 000 € – estimation DGER. En outre, la rentrée selon les conditions imposées par les mesures sanitaires du moment exigera un accueil des élèves en groupe réduit et nécessitera donc de préserver le taux d'encadrement. La conjugaison de ces difficultés justifierait un projet de loi de finances rectificatif (PLFR) avec notamment le rétablissement des 35 emplois supprimés à la rentrée prochaine dans la loi de finances initiale. Le rétablissement de ces emplois permettrait de maintenir le taux d'encadrement en maintenant la quotité des contrats des ACEN et en ayant recours aux listes complémentaires des reçus concours pour faire face aux départs en retraite. Le Snetap-FSU a fait état du rapport « enseignement agricole » de la commission culture et éducation du Sénat sorti le 4 juin qui plaide dans le sens de notre intervention puisque deux préconisations sur les 10 propositions avancées en faveur de l'EA recoupent nos préoccupations :

- *revoir le schéma structurel d'emploi pour mettre fin à la baisse du nombre d'ETP, afin de permettre un accompagnement des élèves en petits groupes*
- *mettre en place un plan d'aide économique aux exploitations et établissements d'enseignement agricole pour les aider à faire face aux conséquences de la crise de Covid-19*

Le Conseiller a tenu à préciser que si l'on peut être en accord avec ces propositions, les parlementaires disposent d'une liberté de propositions qui n'est pas celle de l'Exécutif. Celles-ci, quand elles touchent au budget, sont soumises à l'arbitrage du Ministre, puis du Premier Ministre. Il indique que **la trajectoire financière mise en avant viserait la stabilisation pour éviter les « creux » et d'ajouter à la crise sanitaire une crise sociale dans l'Enseignement Agricole.** Le MAA se battra dans le cadre de la conférence budgétaire à venir. A l'issue des discussions en cours un PLFR stade 3 sera proposé fin juin. La Directrice Générale est, quant à elle, revenue sur les difficultés budgétaires des établissements liés à la crise sanitaire. Elle précise que les centres équestres pourront bénéficier des mesures prévues des aides aux établissements équestres. Au-delà, concernant les compensations financières nécessaires, une inspectrice générale poursuit les évaluations par établissement et une étude juridique sur la façon de procéder aux versements de ces compensations est en cours.

– **Enjeux rentrée 2020 et session examen 2021**

Il est maintenant évident que le Covid19 sera encore présent au mois de septembre, ce qui suppose le maintien de protocoles sanitaires assez contraignants dans les établissements scolaires. Dans ces conditions, après une fin d'année largement tronquée et une rentrée 2020 qui s'annonce en mode dégradée, pour le Snetap-FSU il y a une urgence à préparer l'année 2020 / 2021 et de fait la session d'examens 2021. Cela suppose d'envisager les ou les scénarios de cette rentrée, dans lesquelles un allègement des programmes s'imposera sans aucun doute. Compte tenu des évolutions qui s'annoncent (choix et priorités dans les programmes, organisation des enseignements en présentiel et en distanciel, réorganisation des examens, ...) il est indispensable de s'y attaquer dès aujourd'hui pour être prêt dès la rentrée. Bien entendu cela ne pourra se faire que dans le respect d'une école pour toutes et tous, de l'égalité de traitement des élèves, du statut des personnels et de la valeur nationale des diplômes. Concrètement **le Snetap-FSU demande l'ouverture du chantier** dans les plus brefs délais et dans le cadre du dialogue social. **Il demande l'ajustement de la note de service de rentrée 2020** par l'ajout d'un avenant. Enfin **il demande la publication rapide, là encore dans le respect du dialogue social, de la note de service de préparation de la rentrée 2021**, qui a déjà pris beaucoup de retard alors que les Conseil d'Administration devront se prononcer dans les semaines à venir sur les projets de structures.

La Directrice Générale s'engage à ce que la circulaire de rentrée 2020 soit révisée avant la fin juin, une fois précisé le cadre budgétaire comme sanitaire [NDLR : lors du CHSCTM du 10 juin, la DGER a confirmé la tenue d'un GT CTEA pour le 23 juin].

– **structures 2021 – formations à enjeux particuliers**

Le Snetap-FSU est revenu avec ces nouveaux interlocuteurs au cabinet et à la direction générale sur la demande d'un débat contradictoire dans les instances sur l'opportunité ou non du transfert aux DRAAF d'une compétence entière sur l'établissement de la **carte scolaire des BTS**. Il a en effet regretté la décision unilatérale prise en ce sens par le précédent directeur général de l'enseignement et de la recherche. **La Directrice Générale, en présence du Conseiller, en a accepté le principe et a donc suspendu cette décision.**

